



LE PROCESSUS DE REVISION DES NOMENCLATURES INTERNATIONALES D'ACTIVITES

*La révision de la nomenclature d'activités française
(NAF): quels effets pour les utilisateurs ?*

Paris, 4 mars 2024

Qu'est-ce que la NACE?

- La NACE est une nomenclature statistique d'activités économiques
- La NACE est le résultat de discussions auxquels ont participé les offices de statistique de 31 pays européens, des fédérations professionnelles, les administrations, des centres de recherche, des universités etc.
- La NACE est un compromis
- La NACE est la base pour la production de données statistiques sur les entreprises, et par conséquent aussi pour la comptabilité nationale
- La NACE s'impose à toute l'UE et aux pays de l'AELE

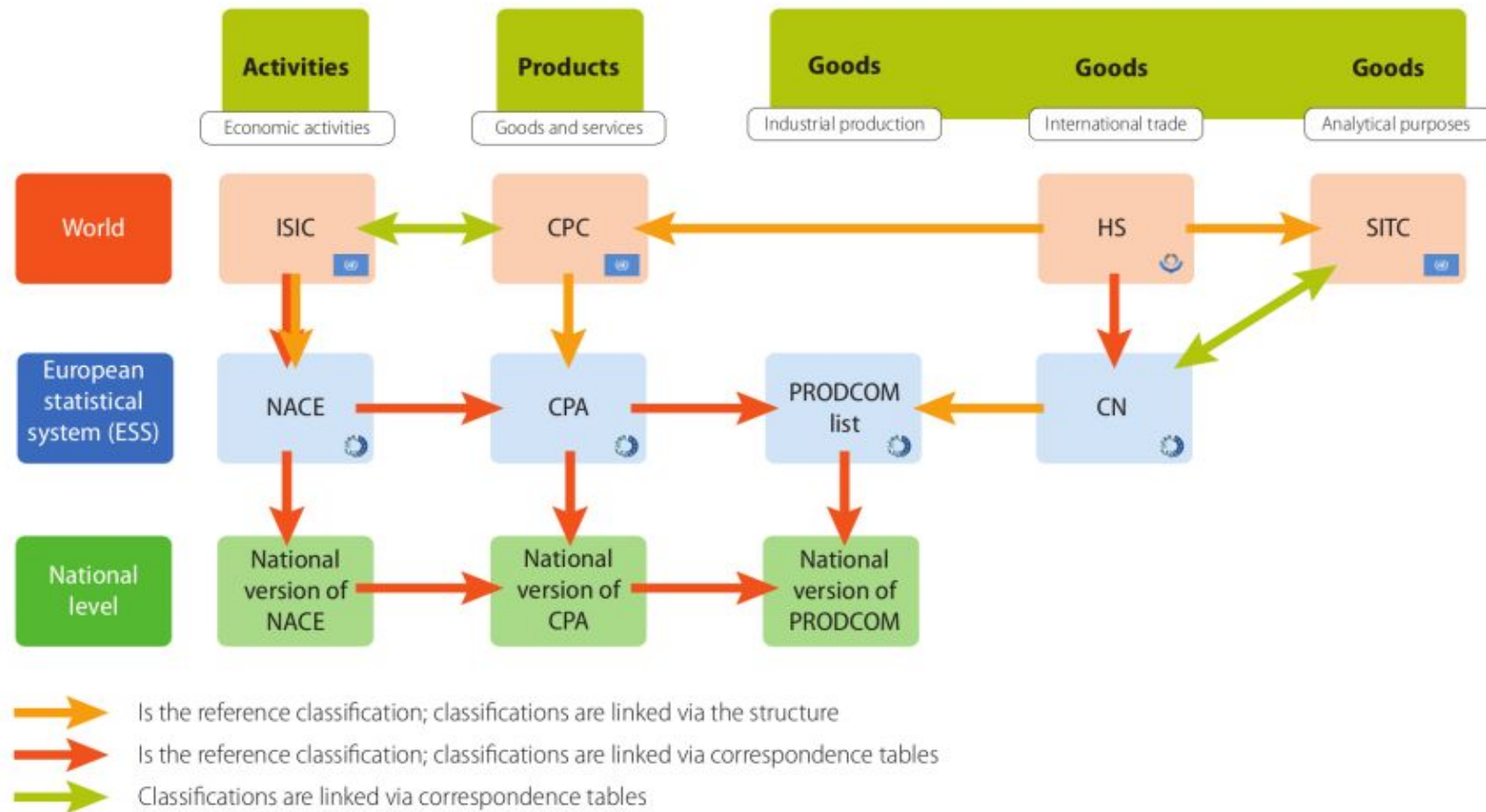
Pourquoi une révision de la NACE? (1/2)

- Être à jour et refléter la réalité de l'économie, de la société et de l'environnement pour permettre une meilleure prise de décision
 - développement du commerce en ligne
 - l'importance croissante des intermédiaires
 - la distribution de contenus audio et vidéo
 - revoir le classement des donneurs d'ordre industriels
 - l'utilisation croissante de la technologie
 - les activités financières (cryptomonnaies ...)

Pourquoi une révision de la NACE? (2/2)

- Améliorer la qualité des données statistiques
- Harmoniser les classifications internationales d'activités
- Permettre la comparaison avec les données statistiques produites par des tiers

Le système intégré de classifications économiques



NACE et ISIC – quelques dates

- Lancement d'une consultation pour la nouvelle NACE au **printemps 2018**
- Nouvelle consultation européenne incluant les fédérations, à l'**été 2019**
- Finalisation de la structure de la NACE Rev 2.1 (**décembre 2021 – mi-mars 2022**)
- Endossement de la structure de la NACE Rev 2.1 par le CSSE (**18 mai 2022**)
- Début des travaux sur les notes explicatives de la NACE Rev 2.1 et de l'**ISIC Rev 5 (mars 2022)**
- Adoption de la NACE Rev 2.1 complète par le CSSE en **mai 2023**
- Entrée en vigueur de la NACE Rev 2.1 le 1er **janvier 2025**
- Lancement des travaux pour la nouvelle ISIC en **été 2019**
- Finalisation de la structure de l'ISIC Rev 5 à positions (**décembre 2021**) et consultation (mi-Janvier – fin février 2022)
- Endossement de la structure à positions de l'ISIC Rev 5 par la Commission Statistique de l'ONU (**1-4 mars 2022**)
- Début des travaux sur les notes explicatives de la NACE Rev 2.1 et de l'ISIC Rev 5 (**mars 2022**)
- Adoption de l'ISIC Rev 5 complète par la CSNU en **mars 2024**

NACE – début des travaux

- Appel à propositions ouvert aux Instituts Nationaux de Statistique (INS) , DGs, BCE, associations professionnelles Européennes (> 300) au printemps 2018 et en été 2019
- Eurostat a reçu environ 1730 propositions de changements, dont plus de 700 touchant la structure. De toutes les propositions reçues, 70% émanaient des INS
- Définition des thèmes transversaux suivant
 - bioéconomie,
 - économie circulaire,
 - commerce internet,
 - activités d'intermédiation,
 - activités financières (cryptomonnaies ...)

ISIC – début des travaux

- Création d'une Task Team (TT) ISIC et lancement d'une consultation mondiale en été 2019
- Les travaux se sont concentrés sur les thèmes suivants
 - commerce de détail en magasin vs. le commerce électronique
 - l'importance croissante des activités d'intermédiation,
 - la rapide évolution de la distribution de contenus audio et vidéo,
 - l'implémentation des concepts de commerce de gros et de commerce de détail
 - le classement des donneurs d'ordre industriels
 - l'utilisation croissante de la technologie, spécialement dans les transactions financières
 - l'identification de positions surchargées et pas très utilisées dans la ISIC Rev 4
 - la fréquence de révision de l'ISIC

Les travaux - le cadre

- ISIC first, concordance ISIC-NACE pour les deux premières positions, ce qui a forcément influencé les discussions à la troisième et à la quatrième position
- ISIC et NACE sont des nomenclatures internationales, pas nationales
- Discussion et recherche d'un consensus
 - Propositions toutes discutées dans le cadre de la TF NACE (composé par 18 pays du SSE et par des experts de différentes DG) et validées par le Standards Working Group (composé par les 31 pays du SSE)
 - Discussions des thèmes définis et décisions prises dans le cadre de la Task Force ISIC (TT-ISIC), composé par ~25 pays et organisations internationales. Certains détails discutés dans un groupe restreint et soumis à la TT pour décision

Les travaux – les critères pour l'intégration

- Critères pour analyser les propositions
 - conformité à la ISIC
 - définition claire de l'activité économique
 - délimitation claire vers autres classes
 - nombre existant d'unités suffisant (diffusion et protection des données)
 - importance de l'activité dans le contexte économique
 - information disponible sur les unités
- Les critères varient selon les propositions -> de la division d'une classe en deux, au passage d'une activité d'une classe à une autre, jusqu'à l'intégration d'un nouveau concept transversal (par exemple la bioéconomie)

Les travaux – l'exemple «bioéconomie» (1/3)

- Grand intérêt pour intégrer la bioéconomie dans la NACE (et ISIC) pour pouvoir obtenir des données dans les domaines de la politique et de la recherche
- Nombreuses propositions visant à créer des positions NACE basées sur la production de produits d'origine fossile et biologique tels que les produits chimiques, les plastiques et les produits pharmaceutiques, ou identifiant l'utilisation de la biotechnologie
- Mais:
 - Le concept de bioéconomie n'a pas pu être intégré dans l'ensemble de la NACE (ni ISIC) car il n'est pas univoque et demanderait un changement dans la logique et les critères méthodologiques existants des nomenclatures d'activités économiques

Les travaux – l'exemple «bioéconomie» (2/3)

- Plus précisément:
 - généralement nombre insuffisant d'unités (pour permettre la diffusion des données)
 - délimitation imprécise de l'activité de production bioéconomique par rapport à la production conventionnelle
 - risque de surestimation ou de sous-estimation des entreprises actives dans la bioéconomie dans les registres statistiques des entreprises
 - certaines activités ne sont que partiellement liées à la bioéconomie
 - manque d'informations suffisantes pour l'évaluation du critère « bio »
 - les statistiques européennes sur les entreprises sont orientés output, tandis que les questions sur la bioéconomie portent sur les inputs
 - l'utilisation d'une biotechnologie ne constitue pas en soi une activité économique

Les travaux – l'exemple «bioéconomie» (3/3)

- Des positions dédiées à la bioéconomie ne pouvaient être créés qu'au niveau de quatre positions. Ont été intégrées dans la NACE les deux classes suivantes
 - 16.26 « Fabrication de combustibles solides à partir de biomasse végétale »
 - 20.51 « Fabrication de biocarburants liquides »
- Dans ce cas spécifique, actuellement les classifications de produits telles que CPA et PRODCOM sont plus appropriées pour mesurer l'impact de la bioéconomie (les produits biosourcés sont des résultats d'activités économiques)

Changements majeurs dans la NACE (1/2)

- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : la division a été supprimée et les activités ont été transférées dans les divisions 46 "Commerce de gros", 47 "Commerce de détail" et 95 " Réparation et entretien d'ordinateurs, de biens personnels et domestiques et d'automobiles et motocycles"
- Commerce de détail : les ventes en ligne et en magasin ne sont pas séparées - le moyen de vente n'est plus pris en compte

Changements majeurs dans la NACE (2/2)

- Services d'intermédiation : accord avec l'UNSD et l'OCDE sur la définition de « services d'intermédiation » et création de 20 classes d'activités de services d'intermédiation dans les divisions et groupes correspondants
- Fintech : pas de classes spécifiques pour les activités liées à la fintech dans la nouvelle NACE. Les activités des entreprises fintech sont classées en fonction de leurs activités économiques principales, donc principalement dans les classes existantes de la section L « *Activités financières et d'assurance* » (mais les notes explicatives ont été enrichies pour tenir compte des évolutions techniques)

La structure de la NACE Rev 2.1 (1/3)

| | NACE Rev 2 | NACE Rev 2.1 | Différence |
|-------------------------|------------|--------------|------------|
| Sections (1 positions) | 21 | 22 | 1 |
| Divisions (2 positions) | 88 | 87 | -1 |
| Groupes (3 positions) | 272 | 287 | 15 |
| Classes (4 positions) | 615 | 651 | 36 |



claudio.macchi@ec.europa.eu